



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024

ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024_33-DE



Publié sur le site internet le 16 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024.33 Séance du 13 mai 2024

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 13 mai 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 7 mai 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Caroline BILLION-REY à M. Fabrice GAY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 24

Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Aménagement du chemin des Sarrazines – Demande de subvention 2024

Rapporteur : Claude VOSSEY

La commune a un projet d'investissement qui consiste à l'aménagement du chemin des Sarrazines (voirie et assainissement des eaux pluviales).

Ledit chemin débouche au Sud sur la rue du Stade et au Nord sur la route du Vieux Village (RD n°449) au droit du croisement avec le chemin des Gouverneurs.

Ainsi, suite à l'urbanisation complète de ce secteur de la Commune en zone urbaine, de l'aménagement en 2019 de la rue du Stade, de l'aménagement récent du chemin des Gouverneurs, il convient de traiter en voie urbaine le chemin des Sarrazines qui, pour l'heure, est constitué uniquement d'un enduit superficiel de qualité médiocre sans profil significatif ni cheminement doux défini et sécurisé.

Le projet se déroulera entre avril et juillet 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

Considérant que cette opération peut être subventionnée par Valence Romans Agglo dans le cadre de son fonds de concours 2024-2026 en date du 19 décembre 2023,

Considérant que cette opération peut être subventionnée par le Département de la Drôme dans le cadre de son règlement d'aides aux communes drômoises de décembre 2022,

Le montant global prévisionnel s'élève à **448 819.27€ HT**.

Ce projet peut être financé par Valence Romans Agglo dans le cadre de son fonds de concours 2024-2026, le Département de la Drôme dans le cadre de son règlement d'aides aux communes drômoises de décembre 2022 (taux nominal communal de 20%) et par l'autofinancement de la commune.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

| Objet | Montant HT | Montant TTC |
|---|---------------------|---------------------|
| depenses previsionnelles | | |
| Maîtrise d'œuvre | 13 641,67 € | 16 370,00 € |
| Travaux (détail) : | | |
| <i>travaux de voirie (EIFFAGE)</i> | 342 899,20 € | 411 479,04 € |
| <i>dissimulation des réseaux (SDED)</i> | 92 278,40 € | 110 734,08 € |
| TOTAL DES DEPENSES | 448 819,27 € | 538 583,12 € |

| Objet | taux de subvention | Montant HT |
|---------------------------------|--------------------|---------------------|
| recettes previsionnelles | | |
| Etat (DETR) | 0% | 0,00 € |
| Etat (DSIL) | 0% | 0,00 € |
| REGION | 0% | 0,00 € |
| DEPARTEMENT | 15% | 68 580 € |
| FONDS DE CONCOURS VRA | 33% | 150 000,00 € |
| COMMUNE - autofinancement | 51% | 230 239,43 € |
| TOTAL | 100% | 448 819,27 € |

Cette dépense sera inscrite au Budget Communal 2024 et suivants au compte 2152.

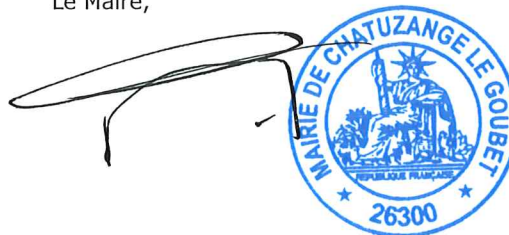
Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet l'aménagement du chemin des Sarrazines et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2024 et suivants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès du Département de la Drôme dans le cadre de son règlement d'aides aux communes drômoises de décembre 2022, de Valence Romans Agglo dans le cadre de son fonds de concours 2024-2026 et à signer tout document relatif à cette opération ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention d'attribution des subventions.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 16/05/2024



ID : 026-212600886-20240513-DELIB2024_33-DE

